

DÉPARTEMENT
GARD

ARRONDISSEMENT
LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal
11

Nombre de conseillers en exercice
10

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 9 AVRIL2015**

Convocation : 02 Avril 2015

L'an deux mille quinze, le Jeudi 9 AVRIL à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : RIFKIN Sonia, GREVE Béatrice (procuration WALKER Maurice),
BLANC Danielle, ANDRIEU Véronique,
Messieurs : REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric, LEIGNIEL Jean-Marie,
CAMPOS Yvan, ZANINI Mario.

Absent : Néant.

Excusés: M. WALKER Maurice (procuration donnée à GREVE Béatrice).

Conformément au code général des collectivités territoriales, Madame BLANC Danielle est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**APPROBATION du COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL
du 24 Mars 2015**

Lecture est faite du procès- verbal de la précédente réunion. Les élus n'ont pas de remarque à formuler. Le procès- verbal de la réunion du 12 Mars 2015 est approuvé et les membres du Conseil signent le registre.

DELIBERATION N°14-2015
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2014 de la commune ; Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Considérant les résultats à la clôture de l'exercice 2013.

Considérant les décisions d'affectation des résultats de l'exercice 2013, Considérant les résultats de l'exercice 2014,

*APPROUVE la présentation faite du compte administratif 2014 laissant apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2014.

INVESTISSEMENT : - 50 990.51 €uros.
FONCTIONNEMENT : + 51 979.70 €uros.

*VOTE ET ARRETE, (Le Maire étant sortie de la salle), les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Pour : 8 ; abstention : 1

DELIBERATION N°15-2015
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET
ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2014 du budget assainissement ; Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Considérant les résultats à la clôture de l'exercice 2013.

Considérant les décisions d'affectation des résultats de l'exercice 2013, Considérant les résultats de l'exercice 2014,

*APPROUVE la présentation faite du compte administratif 2014 laissant apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2014.

INVESTISSEMENT : - 40 348.78 €uros.
FONCTIONNEMENT : - 208.70 €uros.

*VOTE ET ARRETE, (Le Maire étant sortie de la salle), les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Pour : 8 ; abstention : 1

DELIBERATION N°16-2015
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET CCAS

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2014 du CCAS ; Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant les résultats à la clôture de l'exercice 2013.

Considérant les décisions d'affectation des résultats de l'exercice 2013, Considérant les résultats de l'exercice 2014,

*APPROUVE la présentation faite du compte administratif 2014 laissant apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2014.

INVESTISSEMENT : 0 €uros.
FONCTIONNEMENT : 0 €uros.

*VOTE ET ARRETE, (Le Maire étant sortie de la salle), les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Pour : 8 ; abstention : 1

DELIBERATION N°17-2015
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal, Pour 8 , abstention 1 : Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014 ; *Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles des journées complémentaires, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le receveur et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°18-2015
AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET GENERAL

*constatant le résultat de la section de Fonctionnement budget général au 31 décembre 2014 : + 222 456.11 €uros,
*constatant le résultat de la section d'investissement budget général au 31 décembre 2014 : + 60 849.57 €uros,
Le Conseil Municipal Pour 8 ; abstention 1, (le Maire étant sortie de la salle),
*DECIDE de ne pas affecter ces résultats.

DELIBERATION N°19-2015
AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

*constatant le résultat de la section de Fonctionnement budget assainissement au 31 décembre 2014 : - 208.70 €uros,
*constatant le résultat de la section d'investissement budget assainissement au 31 décembre 2014 : - 61 669.37 €uros,
Le Conseil Municipal Pour 8 ; abstention 1, (le Maire étant sortie de la salle),
*DECIDE de ne pas affecter ces résultats.

DELIBERATION N°20-2015
AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET CCAS

*constatant le résultat du budget CCAS de la section de Fonctionnement au 31 décembre 2014 : + 3.47 €uros,
*constatant le résultat du budget CCAS de la section d'investissement au 31 décembre 2014 : 0 €uros,
Le Conseil Municipal, Pour : 8 ; abstention 1 (le Maire étant sortie de la salle),
*DECIDE de ne pas affecter ces résultats.

DELIBERATION N°21-2015
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal délibérant sur le budget primitif 2015 de la commune ;

- Après avoir voté les taux des taxes 2015,
- Après s'être fait présenter les grandes masses des budgets primitifs 2015,
- en avoir examiné le détail des dépenses et des recettes,

Budget 2015					
Budget Général	Dépenses	Recettes	Budget Général	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	400 620.00	178 163.89	Investissement	113 645.00	193 095.43
Solde reporté		222 456.11	Solde reporté		60 849.57
			Reste à Réaliser	150 300.00	10 000.00
Total Section	400 620.00	400 620.00	Total Section	263 945.00	263 945.00

Budget Assainissement	Dépenses	Recettes	Budget Assainissement	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	22 000	22 000	Investissement	1 396 445.93	1 459 324.00
Solde reporté			Solde reporté	61 878.07	
			Reste à Réaliser	101 000.00	
Total Section	22 000	22 000	Total Section	1 559 324.00	1 559 324.00

Budget Lotissement	Dépenses	Recettes	Budget Lotissement	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	50 000	50 000	Investissement	0	0
Solde reporté			Solde reporté		0
Total Section	50 000	50 000	Total Section	0	0

Budget CCAS	Dépenses	Recettes	Budget CCAS	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3,47	0.00	Investissement	0.00	0.00
Solde reporté		3,47	Solde reporté		0.00
Total Section	3,47	3,47	Total Section	0.00	0.00

- APPROUVE la présentation faite des budgets primitifs 2015,
 - VOTE ET ARRETE, les budgets primitifs 2015, définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Pour : 9 ; 1 abstention.

DELIBERATION N°22-2015
VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Après avoir donné lecture des différents postes du Budget Primitif 2015, le Conseil Municipal examine les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- du produit nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2015,
- de la situation des taux communaux au regard des taux moyens locaux, départementaux et nationaux,
- de la situation du produit des contributions directes au regard d'autres ressources (Dotations de l'état,...),

DECIDE à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux pour l'année 2015 comme suit :

TAXES	TAUX 2014	TAUX POUR 2015	VOTES
Taxe d'habitation	12,18 %	12,18 %	
Taxe Foncière (Bâti)	16,06 %	16,06 %	
Taxe Foncière (Non Bâti)	58,99 %	58,99 %	

DELIBERATION N°22-2015 **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015**

Madame le Maire présente les demandes de subvention de diverses associations.
Après délibération, le Conseil Municipal décide de répartir les subventions annuelles de la façon suivante

Article 6574

Club du 3 ^{ème} Age Le Grand Chêne	300 €
GV Le Criulon en forme :	300 €
Association « Sourire du Criulon » Comité des fêtes	800 € (100

€ supplémentaires par rapport à l'année dernière car ils ont participé à la fête de Noël des enfants).

Association AIME (multiactivités) basée à Sauve. 11 personnes du village y participent mais étant subventionnée par ailleurs, nous ne donnons pas de subvention.

La Croix Rouge : subvention refusée.

Le Conseil Municipal précise que les associations devront présenter leur compte financier : bilan et projets afin de percevoir ces subventions.

Un élu remarque que toutes les associations ne font pas d'effort pour participer à l'animation du village. Madame le Maire répond que la commission « Vie du Village » a été créée pour échanger avec les associations afin d'organiser des animations chacune dans leur domaine d'activités. D'ailleurs un courrier a été envoyé récemment à toutes les associations pour les inviter à se servir du site internet du village pour se présenter.

QUESTIONS DIVERSES

- Fête des mères : la pépinière de Thoiras est d'accord pour nous servir. 91 mamans ont été recensées.

L'ordre du jour étant épuisé,

Séance levée à 19 heures 45.

Les membres du Conseil

Le Maire